

AMÉNAGÉO
VOTRE AVENIR EST NOTRE PRÉSENT

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
Commune d'Escoville
Rue de la Madeleine

Lotissement "Le bois"

Section A n°371p et 373p

Plan de composition



VESTAM
Aménageur foncier

indice	date	modification	établi par	vérifié par
A	02.2022	PA initial	JG	GuD



Dossier n° : 2646-21 Créé le : 30/08/2021 Echelle : 1/500^{ème}

PONT-L'ÉVÊQUE - Bureau principal
9, Place du Bras d'Or
14 130 Pont-L'Évêque

CAEN - Bureau secondaire
102 Ter. Avenue Henry Chéron
14 000 Caen
Responsable : Guillaume Doligez

FALAISE - Bureau secondaire
44, rue Georges Clémenceau
14 700 Falaise
Responsable : Jean-Marc Pierrot

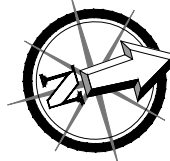
ARGENTAN - Permanence
Espace Bee Cowork - 1 rue de la Paix
Place des Trois Croix - 61 200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Pierrot
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
Et les autres jours sur rendez-vous

Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 - contact@amenageo.fr - www.amenageo.fr

Successors de Gervais DOLIGEZ - Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU
SELARL au capital de 35 280 € - RCS Lisieux : 442 135 976 00045
TVA Intracom: FR764442135976 - NAF7112A - N°inscription OGE : 2002C200010

Plan n° :
PA4

Ech : 1/500^{ème}



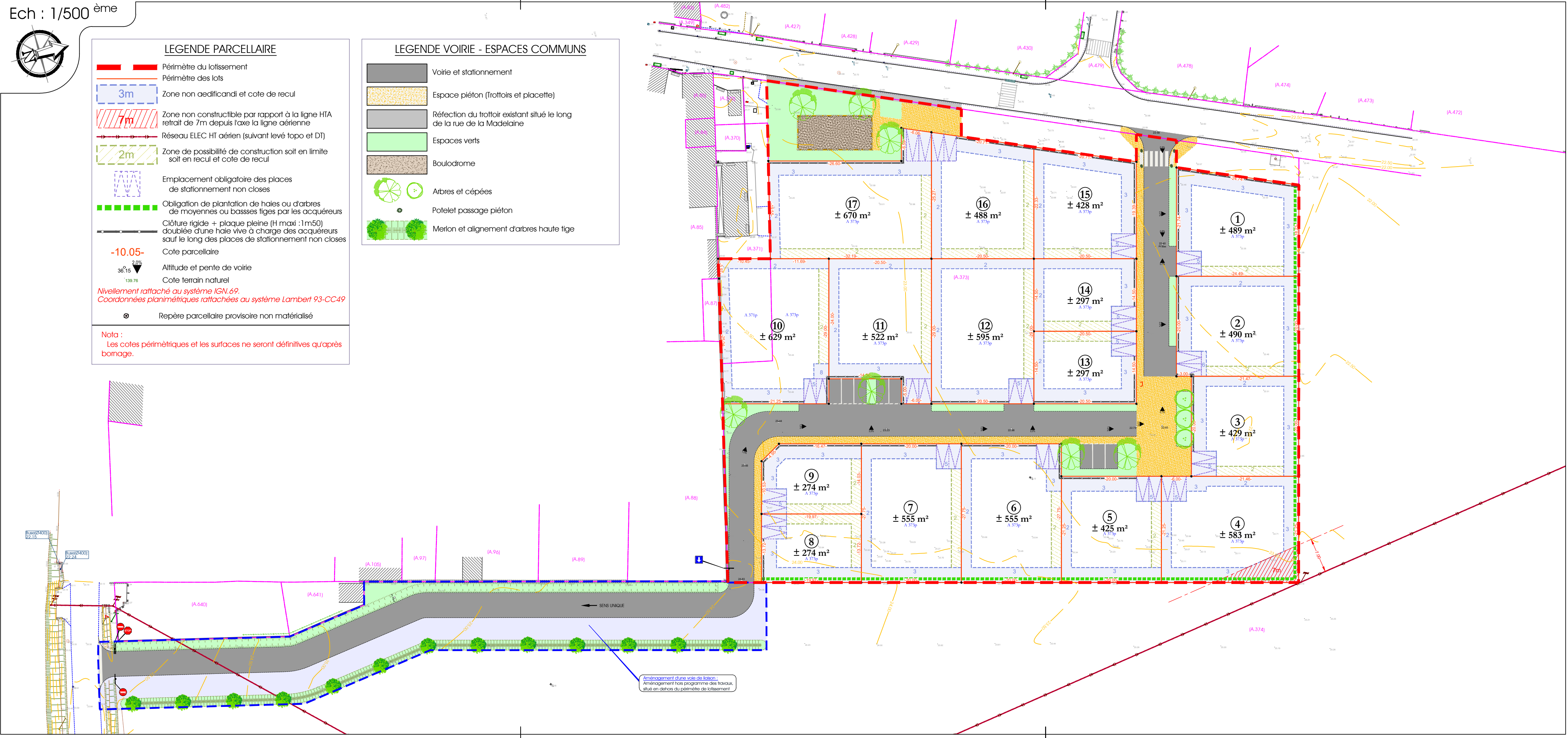
LEGENDE PARCELLAIRE

- Périimètre du lotissement
- Périimètre des lots
- 3m Zone non aedificandi et cote de recul
- 7m Zone non constructible par rapport à la ligne HTA retraité de 7m depuis l'axe la ligne aérienne
- Réseau ELEC HT aérien (suivant levé topo et DT)
- 2m Zone de possibilité de construction soit en limite soit en recul et cote de recul
- Emplacement obligatoire des places de stationnement non closes
- Obligation de plantation de haies ou d'arbres de moyennes ou basses tiges par les acquéreurs
- Clôture rigide + plaque pleine (H max : 1m50) doublée d'une haie vive à charge des acquéreurs sauf le long des places de stationnement non closes
- 10.05- Cote parcellaire
- 36.15 2.0% 139.76 Altitude et pente de voirie
- Cote terrain naturel
- Repère parcellaire provisoire non matérialisé

Nota :
Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.

LEGENDE VOIRIE - ESPACES COMMUNS

- Voirie et stationnement
- Espace piéton (trajets et placette)
- Réfection du trottoir existant situé le long de la rue de la Madeleine
- Espaces verts
- Bouloдрome
- Arbres et cépées
- Potelet passage piéton
- Merlon et alignement d'arbres haute tige



Aménagement d'une voie de liaison :
Aménagement hors programme des travaux, situé en dehors du périmètre du lotissement